



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

expérimentation animale

Question écrite n° 69492

Texte de la question

Mme Muriel Marland-Militello appelle l'attention de M. le ministre délégué à l'enseignement supérieur et à la recherche sur les laboratoires dans lesquels se pratique l'expérimentation animale. Elle souhaiterait connaître leur nombre en distinguant ceux relevant du secteur privé de ceux du secteur public. D'autre part, sachant que les statistiques sur le nombre d'animaux utilisés pour l'expérimentation animale se fondent sur la foi de réponses à un questionnaire, elle souhaiterait savoir quelle est la dernière année pour laquelle ces statistiques sont disponibles, combien de laboratoires y ont répondu, ainsi que le nombre d'animaux qui y ont été recensés.

Texte de la réponse

Actuellement, en France, quatre cent trente-quatre établissements d'expérimentation animale sont détenteurs d'un agrément, dont trois cent trente et un dans le secteur public et cent trois dans le secteur privé. L'agrément, qui est réglementaire, est délivré par les services vétérinaires du département dans lequel sont installés les établissements. Tous les trois ans, conformément à la directive 86/609/CEE du 24 novembre 1986, le ministère chargé de la recherche diligente une enquête nationale destinée à recenser le nombre des animaux vertébrés utilisés à des fins expérimentales ou à d'autres fins scientifiques durant l'année considérée. Ce recensement procède à une répartition des animaux selon des rubriques qui regroupent les différents objectifs scientifiques, biomédicaux ou pédagogiques de leur utilisation, rubriques qui sont identiques dans tous les pays de la Communauté européenne. L'enquête concernant l'année 2004 est terminée, les quatre cent trente-quatre établissements agréés y ayant répondu. Il apparaît que le nombre d'animaux utilisés pendant cette année est légèrement supérieur (+ 5 % environ) à celui de l'année 2001 lors de l'enquête précédente. Cela est le résultat de l'importante augmentation du nombre de souris (+ 10 %) qui, représentant 65 % des animaux vertébrés utilisés, masque des diminutions constatées dans d'autres catégories d'animaux. Ces résultats seront communiqués à la Commission européenne et disponibles sur le site internet du ministère chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Données clés

Auteur : [Mme Muriel Marland-Militello](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 69492

Rubrique : Animaux

Ministère interrogé : enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 juillet 2005, page 6766

Réponse publiée le : 1er novembre 2005, page 10202